TOURNOI PROVINCIAL - REGLEMENT

- 1. Le club du TT Rouillon (N068) organise le 11 novembre 2025 à son local, sis rue de l'Eglise,25a à 5537 Annevoie-Rouillon, son tournoi annuel. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois.
- 2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux joueurs affiliés à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF.

 Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
- 3. Il sera fait usage de 6 tables et de balles de couleur blanche.
- 4. Le maximum d'inscriptions sera de 150 (Nb de tables x 25 joueurs). De plus, une limitation à 2 poules de 3 par série et par table, soit 36 inscriptions (Nb de tables x 6 joueurs) sera appliquée.
- 5. Le droit de participation est fixé à <u>4 € par série</u>.
- 6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-Cspécial-B-Bspécial). Chaque joueur <u>doit s'inscrire dans la série de son classement</u> et éventuellement dans la série <u>immédiatement supérieure</u> ou une série spéciale lorsqu'il n'existe pas de série supérieure (uniquement pour les séries C ou B). Les dames peuvent s'inscrire dans une ou deux séries messieurs selon les mêmes règles sans obligation de jouer en séries dames lorsque celles-ci sont organisées. Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6/E4 et a la possibilité de s'inscrire pour sa deuxième série en E2/E0 uniquement.
- 7. Le 1^{er} tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf les séries spéciales.
- 8. En cas de désinscription, <u>après la date limite d'inscription</u>, le joueur sera redevable de son inscription plus une amende de 4€ (soit au total : 8€ par série).
- 9. <u>En cas d'absence</u> et pour permettre de jouer correctement en poule, une amende de 8 € est ajoutée au montant dû de l'inscription (soit au total : 12€ par série).
- 10. Le joueur en tête <u>dans sa série</u>, du dernier classement des Masters publié sur le site <u>http://masters.frbtt-namur.be/masters_resultats.html</u> sera **automatiquement** désigné « première tête de série ».
- 11. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
- 12. Sans certificat médical envoyé dans les 48 heures à l'adresse <u>MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE</u>, tous les matchs non joués seront enregistrés comme des défaites.
- 13. Le dernier d'une poule doit rester à disposition du JA tant que ce dernier ne le libère pas.
- 14. le perdant dans le tableau final est tenu de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions.
- 15. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
- 16. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.
- 17. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
- 18. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 19. Horaire:
 - série NC
 10h00
 série D2 / D0
 14h00

 série E6 / E4
 12h30
 série C
 17h00

 série E2 / E0
 8h30
 série C spécial
 15h30

 série D6 / D4
 10h30
- 20. <u>Inscriptions</u>: Les inscriptions se font via le site de la fédération onglet tournoi : https://resultats.aftt.be/tournois. Les inscriptions seront ouvertes deux semaines avant la date du Masters « le LUNDI 27/10/2025 à partir de 18H00 ».

Date limite des inscriptions et des désinscriptions (avant amende) : MERCREDI 05 / 11 / 2025

(Attention, si une série est complète, les inscriptions suivantes devront se faire exclusivement auprès de :

Nom: BRADFER Guy GSM: 0476/84.52.66

E-mail: guy.bradfer@gmail.com

L'élaboration des tableaux aura lieu le : JEUDI 06/11/25 au club.

- 21. Prix : en nature ou en espèces mais pas les deux en même temps.
- 22. <u>Résultats</u>: Les résultats papier sont à envoyer à Dominique HARMAND, sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là. Les fichiers informatisés et le fichier « Rapport Juge Arbitre » sont à renvoyer à l'adresse <u>MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE</u>

JUGE-ARBITRE Guy BRADFER ADJOINTS EVENTUELS Les membres du comité